



Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2021

n° 113-21

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Marie Bénévisse à Alain Caraco - de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Jean-Benoît Cerino - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffrenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 13 juillet 2021

délibération n° 113-21

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 13 mai 2021 pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry.

Les prestations consistent en la mise à disposition de bennes égoutteuses de graisses, ainsi qu'en leur évacuation et leur transport hebdomadaire, à fréquence variable selon le remplissage, vers un centre de traitement adapté.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois, sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 € HT sur sa durée totale.

Une seule offre a été reçue, de la part de Suez Eau France SAS.

Elle a été notée conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 6 juillet 2021 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à cette société. Le montant est estimé à 108 082,40 € HT pour la première année d'exécution du marché, ce montant étant appelé à décroître les années suivantes. Par ailleurs, l'offre présente une valeur technique satisfaisante répondant dans l'ensemble aux attentes de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition d'attribution de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation de l'accord-cadre pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement, avec Suez Eau France, pour un montant estimé à 108 082,40 € HT (la première année) selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 113-21

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 juillet 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210721-lmc1H25717H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25717H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2021

Période d'affichage : du au